

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL d' ELECTRICITE  
et d' EQUIPEMENT du DEPARTEMENT de la VIENNE**

**DELIBERATIONS**

**REUNION du COMITE**

**Séance du 30 juin 2011**

**Délib 2011/13 (Comité du 30 juin 2011)**

Le 30 juin 2011, sur convocation du 09 juin 2011, le Comité du syndicat intercommunal s'est réuni, en session ordinaire à 14h30, au palais des congrès du Futuroscope, sous la Présidence de M. Arnaud LEPERCQ, Président et en présence de M. COMBEAUD, secrétaire.

Membres en exercice : 538

Quorum : 270 délégués

270 délégués étaient présents ; 18 avaient donné pouvoir écrit de voter en leur nom à un autre délégué.

<b>6 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SIEEDV AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE SERGIES ET DU PRINCIPE DE REMUNERATION</b>
---

M. Jean-Marie GATEAU, Président du Conseil de surveillance de SERGIES, informe le Comité qu'au vu de la modification statutaire présentée au point 5 de l'ordre du jour, le Directoire et le Conseil de surveillance de SERGIES proposent de désigner deux nouveaux membres au Conseil de surveillance de SERGIES pour porter le nombre de membres du Conseil de surveillance en fonction à sept.

Ces deux nouveaux sièges de membres du Conseil seraient réservés aux représentants des actionnaires détenteurs d'actions de catégorie A, en l'occurrence le SIEEDV.

Les sept sièges composant le Conseil de surveillance seraient alors répartis entre six sièges attribués aux représentants du SIEEDV (actionnaire détenteur d'actions de catégorie A), et un siège attribué aux actionnaires détenteurs d'actions de catégorie B.

Dans sa séance du 23 juin 2008, le Comité du SIEEDV avait désigné quatre membres pour représenter le SIEEDV au sein du Conseil de surveillance de SERGIES, à savoir :

- M. Jacques DESCHAMPS, délégué de Vouillé
- M. Jean-Marie GATEAU, délégué de Chiré en Montreuil
- M. Jean-Pierre LARDEAU, délégué d'Availles en Châtelleraut
- M. Bernard PORCHET, délégué de Romagne

Le Président informe l'assemblée qu'il ne prendra pas part au vote.

Le Comité, à l'unanimité moins une abstention, désigne les deux membres supplémentaires suivants pour représenter le SIEEDV au sein du Conseil de surveillance de SERGIES :

- M. Arnaud LEPERCQ, délégué d'Usson du Poitou
- M. Michel ROYER, délégué de Saint-Macoux

Le mandat des membres du Conseil de surveillance de SERGIES prendra fin à l'issue de la désignation des nouveaux membres, qui interviendra suite aux prochaines élections municipales.

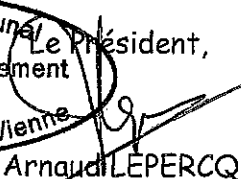
Par ailleurs, l'article L 1524-5 du CGCT prévoit que : « Ces représentants peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés ; cette délibération fixe le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus ainsi que la nature des fonctions qui les justifient. »

En contrepartie de l'implication des représentants du SIEEDV lors des réunions du Conseil de surveillance de SERGIES, et des responsabilités rattachées à leur fonction (responsabilités civiles et pénales), le Comité du SIEEDV, dans sa séance du 23 juin 2008, a fixé une rémunération aux conseillers fonction de leur présence aux réunions du Conseil de surveillance et représentant une enveloppe globale maximale de 13 000 € par an.

Au vu de l'élargissement du Conseil de surveillance de SERGIES tel que décrit ci-dessus, et par souci d'homogénéité avec les enveloppes maximales définies pour les autres sociétés du SIEEDV (SOREGIES : 38 000 € ; SRD : 30 000 €), l'enveloppe globale maximale de la rémunération allouée aux membres du Conseil de surveillance de SERGIES serait portée à 25 000 € par an.

Le Comité accepte, à l'unanimité, le principe de rémunération allouée aux membres du Conseil de surveillance de SERGIES, sachant que celle-ci sera validée par l'assemblée générale ordinaire de SERGIES.

Syndicat Intercommunal  
d'Electricité et d'Equipement  
(S.I.E.E.D.V.)  
du Département de la Vienne

Le Président,  
  
Arnaud LÉPERCQ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Publication ou notification le

7 juillet 2011

7 juillet 2011